

# LES DIFFÉRENTES TYPOLOGIES DE SIAE

Type	Atelier et Chantier d'insertion	Association intermédiaire	Entreprise d'insertion par le travail indépendant	Entreprise d'insertion	Entreprise de travail temporaire d'insertion
Acronyme	ACI	AI	EITI	EI	ETTI
Description	L'ACI se situe dans le champ de l'économie sociale et solidaire et joue un rôle essentiel dans la création et le développement d'activités nouvelles.	L'AI est une structure d'information, d'accueil, d'orientation et d'évaluation du potentiel des personnes par la mise à disposition auprès de ses usagers.	L'EITI permet à l'indépendant d'exercer une activité professionnelle en bénéficiant d'un service de mise en relation avec des clients et d'un accompagnement.	L'EI propose une expérience en situation réelle de travail, une formation en situation de production, ainsi qu'un accompagnement individualisé.	Entreprise d'intérim, l'ETTI a ceci de particulier que son activité est entièrement centrée sur l'insertion professionnelle des personnes en difficulté.
Accompagnement/encadrement	Accueil, embauche et accompagnement renforcé du salarié. Elle organise le suivi, l'accompagnement social et professionnel, l'encadrement technique et la formation du salarié en parcours d'insertion afin de faciliter son insertion sociale en vue de son intégration dans le marché du travail.	Accompagnement socioprofessionnel du salarié pendant et entre ses missions. La mise au travail progressive du salarié permet d'apprécier sa capacité de retour à l'emploi. Elle est utilisée pour redynamiser socialement et requalifier professionnellement.	Accompagnement du travailleur indépendant dans la création et la gestion de sa microentreprise. Elle peut l'aider à l'utilisation d'outils numériques et lui apporter un accompagnement socio-professionnel pour lever les freins périphériques à une insertion durable.	Encadrement du salarié sur le poste de travail et accompagnement selon ses besoins (réentraînement aux rythmes de travail, formation, accompagnement social...), afin de les (re)qualifier et les amener à trouver un emploi durable.	Suivi et accompagnement social et professionnel de l'intérimaire pendant et en dehors des missions dans un cadre de travail ordinaire. Elle le forme et permet de renforcer son expérience et sa qualification professionnelle.
Activité	Secteur non-marchand ou mixte : structure de production et vente de biens et de services	Secteur marchand ou mixte : structure de mise à disposition de personnel chez des particuliers ou en entreprise.	Secteur marchand : production et vente de biens et de services	Secteur marchand : structure de production et vente de biens et de services	Secteur marchand : structure de mise à disposition de personnel dans des secteurs dont les métiers sont en tension.
Forme juridique	Porté par une structure listée à l'article R 5132-27 du code du travail	Association loi 1901	Toute forme juridique	Toute forme juridique	Toute forme juridique
Objectifs	Accompagner des transitions sociales et professionnelles, en mettant en œuvre des activités sociales et économiques (support de production).	Accompagner dans l'acquisition d'une autonomie et d'une polyvalence suffisantes pour occuper plusieurs emplois successifs de courte durée.	Permettre à des publics pour lesquels le salariat n'est pas une solution adaptée, d'acquérir une autonomie et une polyvalence suffisantes pour développer une activité d'entrepreneur.	Mettre en situation le salarié afin qu'il reprenne au rythme de travail, l'aider dans son insertion sociale et le qualifier professionnellement pour un retour à l'emploi en milieu ordinaire.	Acquérir une autonomie et une polyvalence suffisantes pour occuper plusieurs emplois successifs. La qualification acquise doit permettre un retour rapide à l'emploi en milieu ordinaire.
Public cible	Salarié ayant besoin d'un accompagnement social et professionnel renforcé. Personne très éloignée de l'emploi ayant des freins périphériques importants.	Salarié ayant besoin d'un accompagnement social et professionnel dans un environnement de mise à disposition. Personne ayant des freins périphériques d'accès à l'emploi, par exemple un retour progressif à un rythme de travail normal.	Adapté à certaines situations personnelles ne permettant pas de s'accommoder du cadre du travail salarié classique tout en assurant une grande flexibilité dans l'élaboration des parcours d'insertion et en rendant la personne plus autonome dans la construction de celui-ci.	Salarié ayant besoin d'un accompagnement social et professionnel. Personne éloignée de l'emploi ayant des freins périphériques.	Salarié en capacité d'intégrer rapidement une entreprise après une période nécessitant une qualification et un suivi social et professionnel. C'est souvent la dernière étape de son parcours d'insertion.
Spécificité attendue du public	Etre en capacité de passer la visite médicale d'embauche en relation avec le poste de travail. Etre en capacité de tenir un poste plus de 20h/semaine.	Etre en capacité de passer la visite médicale d'embauche en relation avec le poste de travail. Etre en capacité de travailler en autonomie.	Etre en capacité de travailler en autonomie et souhaitant être en statut indépendant.	Etre en capacité de passer la visite médicale d'embauche en relation avec le poste de travail. Etre en capacité de tenir son poste sur un rythme de travail normal (35h/semaine)	Etre en capacité de passer la visite médicale d'embauche. Etre en capacité physique de tenir le poste de travail. Etre capable de travailler en autonomie.
Types de contrats	Contrat de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI), contrat de professionnalisation d'insertion.	CDDU dit contrat d'usage	Contrat de service	Contrat de travail à durée déterminée d'insertion (CDDI).	Contrats de travail temporaire d'insertion (CTTI)
Temps de travail	20-26h	2-35h	-	30-35h	30-35h